



Fiers d'agir pour l'avenir des enfants

Journée dédiée au bien-être
et à la protection de la jeunesse

Intervention en contexte interculturel dans les situations d'abus physiques signalées à la DPJ

PROJET DE PARTENARIAT AVEC LES ORGANISMES DE LA COMMUNAUTÉ

Chantal Laverdure, adjointe à la DPJ

Saloua Hassoun, chargée de projet et agente de liaison MIRS

Julie Déry, chef de service EO Longueuil

Julie Chouinard, APPR-CDP



Contexte historique



- Accroissement de la population issue de la diversité culturelle ou de l'immigration;
- Limites dans l'application de la LPJ;
- Méfiance et résistance des usagers;
- Insatisfaction des intervenants;
- Disparité dans l'intervention.

Objectifs du projet



- 1 Adapter l'intervention auprès de communautés interculturelles;
- 2 Favoriser la reconnaissance et la responsabilisation du parent de manière à ce que l'enfant ne porte plus à lui seul le fardeau du signalement;
- 3 Améliorer l'expérience usager en démystifiant le rôle de la DPJ et en soutenant l'exercice des responsabilités parentales;
- 4 Briser l'isolement et favoriser la référence des familles vers les services de la communauté.

Objectifs du projet (suite)



5 Favoriser une approche d'interprétation et de médiation culturelle;

6 Améliorer l'analyse de la compromission des enfants signalés et prévenir la récurrence de situations d'abus chez les familles issues de la diversité culturelle dans les 12 mois suivant l'évaluation;

7 Favoriser l'enrichissement des expertises des intervenants en protection de la jeunesse et ceux des ressources de la communauté;

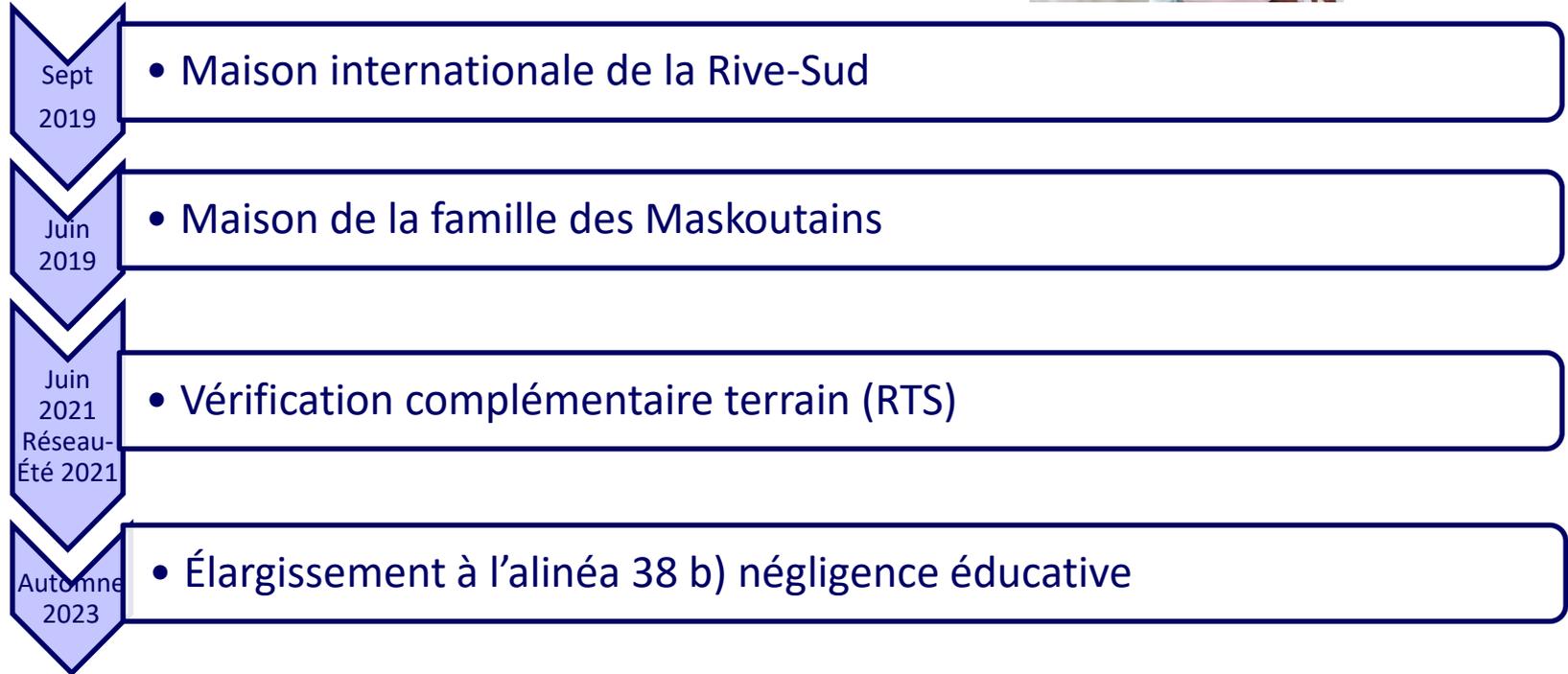
8 Structurer l'intervention conjointe.

Assises légales – LPJ



- La participation active de l'enfant et de ses parents;
- La primauté de la responsabilité parentale;
- La prise en compte des caractéristiques des communautés culturelles.

Évolution du projet pilote





Rôles et responsabilités



Rôle de l'intervenante EO

- Procéder à l'évaluation du signalement par la collecte de données;
- Procéder à l'analyse de la situation de l'enfant et de sa famille dans le but de statuer sur la compromission de la sécurité et du développement;
- S'assurer de la sécurité de l'enfant et de prendre des mesures de protection le cas échéant.

Rôle de l'intervenante de la ressource communautaire

- Accompagner l'intervenant EO et agir à titre d'interprète culturel et langagier;
- Dispenser les trois ateliers éducatifs prévus au projet
- Soutenir la famille dans l'intégration des connaissances
- Transmettre son appréciation à l'intervenant PJ quant à la participation et la collaboration de la famille.

Atelier 1 : Les valeurs

1

Présenter aux parents les principes généraux de la LPJ;

2

Comprendre le cadre social de la famille, leur parcours migratoire, statut migratoire afin de s'allier à la famille;

3

Établir des ponts entre la culture de la famille et la culture québécoise en matière d'éducation des enfants;

4

Expliquer aux parents les impacts de la correction physique sur la relation avec leur enfant.



Atelier 2 : Droits et responsabilités du parent et de l'enfant

1

Expliquer les droits aux enfants et aux parents;

2

Nommer que l'autorité de l'État ne discrédite pas l'autorité parentale;

3

Identifier les différences au niveau du code culturel et de la conception du rôle parental;

4

Explorer avec les parents le réseau de soutien.



Atelier 3 : Les méthodes éducatives, alternatives à la correction physique

1

Identification des valeurs familiales;

2

Bâtir les règles de vie familiale;

3

Offrir aux parents des moyens concrets de discipline autre que la correction physique : le retrait, la réparation, la conséquence logique et la valorisation des comportements positifs.





Conditions gagnantes



- Implantation du projet à VCT;
 - Diminution des dossiers à EO;
 - Arrimage en amont des services spécialisés;
- Intervenant pivot dans l'équipe EO;
- Communication constante avec la ressource spécialisée;
- Partage de connaissances cliniques entre les intervenants PJ et les intervenants de la ressource.

Conclusion



- **Résultats du projet sont probants :**
 - Très faible taux de compromission;
 - 12% de FFSDC et seulement 8 dossiers ont été judiciairisés;
 - 85% des dossiers ont été fermés suite à l'évaluation et référés vers d'autres services.
 - Très faible taux de re-signalement.
- **La collaboration avec les organismes communautaires spécialisés dans l'accueil et l'intégration des nouveaux arrivants permet :**
 - D'aplanir les résistances des usagers issus de la diversité culturelle;
 - De mieux adapter l'intervention et de répondre aux besoins des usagers, comme en témoigne le taux important d'assiduité au projet.



Merci

pour votre précieuse collaboration

